



ARRÊTÉ N° DEJIC-65-06102017  
Envoi Préfecture : 9.10.2017  
Visa Préfecture : 9.10.2017  
Affichage du : 9.10.2017  
au : 09.12.2017

DEJIC/OMP

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2017**

### ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,  
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Considérant les dossiers proposés par les autorités territoriales des collectivités affiliées,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie C dans sa séance du 26 septembre 2017,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 15 octobre 2017, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2017 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivités
AUGÉ Jean-Bernard	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
BARBERARENA Arnaud	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN
BEDERE Raymond	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	HABITAT SUD ATLANTIC
BELLAGARDE Bernard	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN
CABÉ Claude	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
CANTOS Cyril	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'ANGLET
CASSOU Dominique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
CONDOU Joseph	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
COUDEU Jean-Claude	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN
COUSTIE Alain	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN
DESPERES-RIGOU Cédric	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNE DE GARLIN
HAUDECOEUR Didier	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE LONS
HAUDIN Rémy	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DES SECOURS
IDOIPE François	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

IROLA Pierre	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'HASPARREN
LESCUDE Hervé	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'UZEIN
MIRO Béatrice	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'ARUDY
MONTOLIEU-BONNEHON André	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'AUBERTIN
POUMÉ Patrick	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
PRIOLET Jérôme	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DES SECOURS
RODRIGUEZ Gilles	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DES PYRÉNÉES
SAINTE-CROIX Ghislain	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
SALANOUE Laurent	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
VIGNAU Jean-Pierre	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE D'ARUDY

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 octobre 2017. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 9 octobre 2017,

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/10/2017

des Pyrénées-Atlantiques  
Bureau – CS 40609 – 64006 PAU Cedex  
Internet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)